

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 01 décembre 2025
Nom de l'établissement Halte scolaire Le coin des grands (Rivière-Verte)		Numéro de permis 2025029
Adresse 4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R4		Numéro de téléphone (506) 445-1180
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	02 déc. 2025	
Commentaires: Le permis et les rapports d'inspection doivent être imprimés et afficher sur le babillard de la Halte.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	10 oct. 2025	01 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité du ratio pour une garderie éducative à temps partiel (âge scolaire, seulement). Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, le menu pour les collations, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact et aucune allergies constituant un danger de mort. Observation de l'accueil, du lavage des mains, de la collation fournie par la garderie (yogourt) et du départ d'un enfant.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 01 décembre 2025

Date

original signé par
Tina Bellefleur
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"